



**Projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement de Magog par
Waste Management inc.**

DÉBUT DE L'AUDIENCE PUBLIQUE LE 22 MAI 2007 À 19 HEURES

Québec, le 8 mai 2007 – La commission du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), composée de M. Joseph Zayed, président, et de M^{me} Catherine Chauvin, commissaire, tient la première partie de l'audience publique sur le *Projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement de Magog par Waste Management inc.* L'audience publique aura lieu à compter du 22 mai 2007 à 19 heures et se tiendra au **Club de curling de Magog, situé au 561, rue Hatley Ouest**. Les séances se poursuivront les jours suivants, selon les besoins du public et de la commission.

UNE AUDIENCE EN DEUX PARTIES

1. S'informer

L'audience publique se déroulera en deux parties. En présence du promoteur et des personnes-ressources invitées dans le but de répondre aux questions des participants, la première partie permettra à la population et à la commission de s'informer sur le projet afin d'en prendre connaissance et de mettre en lumière tous ses aspects.

2. S'exprimer

Lors de la deuxième partie de l'audience publique, qui débutera le **18 juin 2007**, au même endroit, la commission recueillera l'opinion et les suggestions du public. Elle entendra alors toute personne, tout organisme, tout groupe ou toute municipalité qui désire s'exprimer sur le projet, que ce soit sous forme de mémoire ou de présentation verbale.

La commission dispose d'un délai maximal de quatre mois pour accomplir son mandat. Le rapport du BAPE sera remis au plus tard le 22 septembre 2007, à la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, M^{me} Line Beauchamp. Par la suite, la ministre disposera de 60 jours pour rendre public le rapport.

OÙ CONSULTER LA DOCUMENTATION SUR LE PROJET ?

Vous pouvez consulter les documents relatifs au projet au bureau du BAPE à Québec, à la Bibliothèque centrale de l'Université du Québec à Montréal ainsi qu'à la **bibliothèque municipale Memphrémagog située au 61, rue Merry Nord à Magog**.

Vous pouvez également consulter le site Internet du BAPE à l'adresse suivante : www.bape.gouv.qc.ca, sous la rubrique « Mandats en cours ».

LE PROJET

L'actuel propriétaire et exploitant du lieu d'enfouissement sanitaire de Magog, la compagnie Bestan, détenue par l'entreprise Waste Management inc., projette d'agrandir le lieu d'enfouissement situé à environ 5 km au sud du centre-ville de Magog et exploité depuis 1970. L'aménagement du lieu d'enfouissement technique (LET) de Magog se situerait au sud-est du site actuellement en exploitation. Le promoteur prévoit l'enfouissement de 60 000 tonnes de matières résiduelles annuellement sur une période de 25 ans. La superficie du secteur d'enfouissement serait de 11,2 hectares pour une capacité d'enfouissement totale de 1,9 million de mètres cubes de matières résiduelles.

Le promoteur prévoit dans son étude d'impact l'installation d'un système d'imperméabilisation à double niveau de protection, des chemins d'accès, des fossés d'évacuation des eaux superficielles, une zone tampon en périphérie du site, des postes de pompage de même que des bassins d'aération et de captage des eaux de lixiviation. Les eaux de lixiviation seraient transportées et traitées à une station de traitement à l'extérieur du site. Le LET serait doté d'un système actif de collecte des biogaz qui seraient détruits par une torchère à flamme invisible. Le LET présenterait une surélévation variant entre 21 et 26 m par rapport au terrain naturel, une fois le recouvrement final mis en place. Selon l'étude d'impact, un centre intégré de gestion et de valorisation des matières résiduelles serait également mis en place.

Un programme post-fermeture est prévu pour une période de 30 ans suivant la fermeture du site. On y prévoit l'entretien, l'inspection et le suivi de différentes composantes. Le coût du projet est estimé à 16,9 millions de dollars et le promoteur compte réaliser les travaux et mettre en service le LET aussitôt qu'il aura reçu l'autorisation gouvernementale.

Pour plus d'information, vous pouvez communiquer avec M^{me} Marie-Josée Méthot, coordonnatrice du secrétariat de la commission, ou avec M^{me} Catherine Roberge, conseillère en communication, en composant le 418 643-7447 ou, sans frais, le 1 800 463-4732. Vous pouvez également joindre la commission par courrier électronique à l'adresse suivante : let-magog@bape.gouv.qc.ca.

QU'EST-CE QUE LE BAPE ?

Le BAPE est un organisme d'information et de consultation publiques qui permet aux citoyens de s'exprimer sur un projet et d'intervenir dans le processus décisionnel menant à l'autorisation ou non d'un projet. Le BAPE accomplit les mandats qui lui sont confiés par la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, notamment le mandat d'information et de consultation publiques d'une durée de 45 jours ainsi que celui d'audience publique d'une durée maximale de 4 mois.

Source : Catherine Roberge
Conseillère en communication
418 643-7447 ou 1 800 463-4732 poste 531
let-magog@bape.gouv.qc.ca